

Déroulement et règlement du XC d'Écouves 2019

L'accueil des participants se fera au parcours santé de la forêt d'Écouves 61250 saint Nicolas des bois.

SECRETARIAT

Ouverture le dimanche 21 avril 2019 à 10h

Retrait des plaques de cadre sur présentation de la licence ou du certificat médical (+ autorisation parentale pour les mineurs non licenciés) jusqu'à 13h.

RESTAURATION

Sur place : galettes/saucisses/frites/crêpes - Buvette

HORAIRES

Le dimanche 21 avril 2019

13h30 : départ du XC Hommes et Dames

A la suite départ du XC cadets et cadettes

SERVICE MÉDICAL

Présence d'équipes de secouristes sur le parcours. Des quads assureront les relais avec la protection médicale. Les services médicaux positionnés sur le parcours sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre la course.

RÉCOMPENSES

Résultats et remise des récompenses à partir de 16h30 sur l'aire d'arrivée. Seuls les concurrents présents sur le podium peuvent prétendre aux récompenses. Un lot sera offert aux 3 premiers de chaque catégorie femme et homme. Une récompense sera distribuée aux 5 premiers du scratch femme et homme. Pas de cumul des récompenses.

RÈGLEMENT

Article 1. Catégories d'âge F.F.C.

Féminines – Cadettes	15 à 16 ans	2003 à 2004
Féminines – Juniors	17 à 18 ans	2002 à 2002
Féminines – Séniors	19 à 29 ans	1990 à 2000
Féminines – Masters	30 ans et plus	1989 et avant

Masculins – Cadets	15 à 16 ans	2003 à 2004
Masculins – Juniors	17 à 18 ans	2001 à 2002
Masculins – Espoirs	19 à 22 ans	1997 à 2000
Masculins - Séniors	23 à 29 ans	1990 à 1996
Masculins - Masters 1	30 à 39 ans	1980 à 1989
Masculins - Masters 2	40 à 49 ans	1970 à 1979
Masculins - Masters 3	50 ans et plus	1969 et avant

Les âges sont donnés pour l'année en cours. Ex : au 31/12/2019 j'aurai 19 ans je suis donc junior en UFOLEP et Espoir en FCC.

Article 2. Licences

Conformément à l'article L231-3 du code du Sport seront acceptés : les titulaires d'une licence délivrée par la FFC, UFOLEP ; FFTRI ; FSGT.

Pour tous les autres participants **joindre à l'inscription** un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition, datant de moins de 1 an, le jour de l'épreuve.

Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, **les non licenciés doivent s'assurer personnellement (apporter un justificatif) et fournir un certificat médical de moins d'un an.**

Pour les mineurs non licenciés : certificat médical, autorisation parentale et responsabilité civile.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Article 3. Inscriptions – Tarifs - Annulation – Remboursement

Les inscriptions et le paiement des droits d'inscription se feront principalement en ligne sur le site Klikego. Les paiements par chèque (après inscription sur le site Klikego) devront nous parvenir (à l'ordre de « xtreme du verdier » à l'adresse de Julie Souchard, xc, Pinchèvre 61250 saint Nicolas des bois) dans les 10 jours après l'inscription, à défaut l'inscription ne sera pas validée.

Les dossiers devront être complets (inscription + règlement) 1 semaine avant l'évènement soit le 15 avril. Passé ce délai, les inscriptions ne seront pas prises en compte.

Tarifs :

XC Hommes & Dames 12 € avant le 14/04/2019 15€ après

XC cadets et cadettes 10 € avant le 14/04/2019 13€ après

La liste des inscrit(e)s sera mise à jour sur le site Internet klikego

En cas d'impossibilité de participation à l'épreuve, le concurrent ne pourra pas céder son dossard à un autre concurrent.

Aucune inscription sur place.

Annulation – Remboursement

En cas d'annulation par l'organisateur jusqu'au départ de la course, les droits d'inscription seront remboursés.

En cas d'annulation de la part d'un concurrent, le remboursement se fera sur certificat médical ou motif recevable.

Article 4 : Déroulement des épreuves

Distances : XC hommes 45 Km (3*15)

XC dames 30 Km (2*15)

XC cadets & cadettes 15Km

Le circuit est consultable sur le site openrunner ou sur la page Facebook de l'évènement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le tracé si l'état du terrain ne permettait pas le passage des coureurs en sécurité.

Les concurrents récupéreront leurs plaques de cadre jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course soit 13h.

Le port du casque à coque dure (norme CE) est obligatoire.

Chronométrage manuel

Départs et arrivées sur le site du parcours santé.

Dès l'arrivée du premier concurrent ayant bouclé les 3 tours ceux n'ayant pas entamé leur troisième boucle seront arrêtés.

Assistance : Toute assistance technique est **interdite** sur le circuit sauf sur la zone technique, sous peine de disqualification. Le changement de vélo est interdit.

Les concurrents doivent effectuer scrupuleusement la totalité du parcours et suivre les parcours balisés par les organisateurs. Ils s'engagent à respecter l'environnement.

Sur les différents parcours des pointages sont effectués et les classements sont établis après consultation de ces pointages.

Sur le parcours lors des traversées des voies ouvertes à la circulation, la sécurité des coureurs est assurée par des signaleurs. Chaque coureur devra se conformer aux règles du code de la route et notamment courir sur la partie droite des chaussées. Il devra en outre se conformer aux consignes des signaleurs de course.

L'utilisation des vélos à assistance électrique est interdite sur la course.

Le comité d'organisation assure la fermeture des parcours derrière les derniers concurrents.

En cas d'abandon, afin d'éviter des recherches inutiles, les concurrents doivent venir se signaler au comité d'organisation.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants.

L'acceptation de ce règlement vaut autorisation expresse pour les organisateurs XC d'Écouves, ainsi que leurs ayants droits tels que des partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, sur tous les supports et documents promotionnels (pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur).